

ADMINISTRATION
4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfart, 14
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

RÉDACTION

48, rue de la République

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RÉGION ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 22 fr.



Société anonyme de l'Echo de Lyon

MM. les Actionnaires de la Société anonyme de l'Echo de Lyon, sont informés, que, conformément aux statuts, l'assemblée générale ordinaire aura lieu, le dimanche, 19 juin 1892, à dix heures du matin, au local du journal, 48, rue de la République.

L'assemblée générale se compose de tous les actionnaires, propriétaires d'une action. Nul ne peut y représenter un actionnaire s'il n'est lui-même membre de l'assemblée. (Article 31 des statuts.)

AUJOURD'HUI

Le voyage de M. Carnot à Nancy.
Le drame de la rue du Rocher.
M. Pasteur et l'épilepsie.
Le cadavre d'Argenteuil.
Ravachol et ses complices.
Grand incendie à Vaise.

A NANCY

Mon humble avis est qu'il faut prendre avec beaucoup de clarté et même en souriant un peu les articles d'une partie de la presse allemande sur les fêtes de Nancy. Plus les anciens organes officiels de M. de Bismarck seront violents et grossiers, plus cela nous impose le devoir d'être calmes et de ne pas rendre injures pour injures. Cela nous donnera le beau rôle et la galerie jugera. Et puis cela redoublera l'exaspération de la Gazette de l'Allemagne du Nord, de la Gazette de Cologne, de la Post, car ces journaux sont exaspérés, ou plutôt ils le feignent de l'être, parce que M. Carnot, président de la République française, se permet d'aller à Nancy, ville française.

La Gazette de l'Allemagne du Nord prétend que le chauvinisme français fêtera à Nancy ses orgies échevelées et fera courir un danger sérieux à la paix européenne. Quant à la Post, dans un article intitulé « un jeu dangereux » elle dit que si l'invitation des étudiants de Nancy a pour but d'exciter le chauvinisme, elle doit faire remarquer aux ministres français que les suites d'un pareil incident pourraient être dangereuses. « Il se pourrait, dit-elle, que la visite de quelques Alsaciens-Lorrains à Nancy eût des conséquences fâcheuses, suivant la façon dont se passeraient ces fêtes » et on menace déjà de représailles les Alsaciens-Lorrains.

S'il est vrai qu'à certaines époques les chauvins français aient commis des maladreries, il y a beau temps que les chauvins allemands les ont laissés loin derrière eux. Nous ferons avec politesse observer à la Post et aux autres que leurs prétentions et leurs menaces sont simplement outrecuidées.

Il y aura prochainement à Nancy de grandes fêtes de gymnastique. M. le président de la République, invité officiellement par les élus du département à assister à ces fêtes, a accepté l'invitation comme il a souvent accepté des invitations analogues dans d'autres régions de la France. M. Carnot ira donc à Nancy, que cela plaise ou non à la presse d'au-delà des Vosges.

La Post se demande, avec une inquiétude de commande, comment se passeront ces fêtes. Elle peut être tranquille, tout se passera très bien. Il y aura de l'enthousiasme, mais il n'y aura rien ou les plus déterminés chauvins allemands

puissent découvrir même l'apparence d'une provocation. Ce serait leur faire trop de plaisir que de leur donner l'occasion de nous dénoncer comme les éternels perturbateurs de la paix européenne. C'est, du reste, une manœuvre depuis longtemps perçue à jour. On a tant abusé du procédé que personne n'y prend plus garde.

Qu'ils aient obéi à un mot d'ordre ou qu'ils aient parlé spontanément, les journaux allemands ont peut-être espéré faire renoncer à un voyage qui leur déplait, mais ils savent à merveille que M. Carnot n'est pas un jeune intempérant et que ni lui ni les personnages qui auront à prendre la parole ne diront un mot qui ne puisse et ne doive être dit. M. le président de la République parlera comme il convient au premier magistrat d'une nation qui ne redoute pas la guerre, mais qui veut la paix.

Enfin, si certains hommes politiques d'Allemagne comptent que « le chauvinisme français » leur fournira à Nancy un prétexte pour faire revivre en Alsace-Lorraine le régime des passeports ou prendre quelque autre mesure du même genre, ils en seront pour leurs espérances. Les étudiants nancéens dont on exploite à l'avance le patriotisme juvénile, sont trop près de la frontière pour ignorer que la moindre imprudence de leur part ne ferait certes pas courir de danger à la paix, mais serait certainement payée par les Alsaciens-Lorrains. On n'aura pas besoin de le leur rappeler.

RANC.

LA POLITIQUE

Tue-le, tue-la ; — jamais on n'a autant pratiqué le fameux axiome dont M. Alexandre Dumas vient, au dernier moment, de faire son *mea culpa*. Hier, M. Deacon, aujourd'hui, M. Reymond, voici que la manie devient dangereuse de se faire justice à soi-même. D'autant mieux que justice, actuellement, est parfaitement faite par la loi.

C'est à ce point de vue d'ailleurs que je dis aussi mon mot sur des incidents qui semblent relever plutôt de la chronique. Cependant il convient de faire remarquer que la troisième République nous a enfin donné — et cela au prix de quelles polémiques, de quelles protestations, de quelles luttas ! — le moyen de répondre aux époux outragés : Vous avez le divorce qui vous empêche d'être malheureux jusqu'à la fin de votre vie et d'être ridicules tout aussi longtemps.

Or, comme le désespoir de celui qui se voyait, pour le reste de ses jours, rivié à une coquette qui ne pouvait empêcher d'être femme légitime, — et qui l'empêcherait, elle, de trouver ailleurs la famille, la paix domestique, tout ce qu'il avait perdu avec elle, comme ce désespoir était l'unique excuse du « tue-la » ou du « tue-le » — il est évident que le « tue-le » n'a plus aucune raison d'être quand on répond au désespoir : — Mais veuillez donc prendre la peine de divorcer ; il n'y a rien de plus aisé, et, après cette formalité-là, vous pourrez recommencer votre vie comme si de rien n'était.

Au surplus, c'est ce que semblent avoir fort bien compris les juges de M. Deacon. Avant la promulgation de la loi Naquet, il est à peu près certain que cet Anglais aurait été acquitté haut la main. Mais maintenant, étant donné ce qu'il pouvait faire et ce qu'il a fait, on l'a taxé à un an de prison : la vie d'un homme vaut bien cela.

Je suppose qu'il en sera ainsi de la jeune femme qui, avant-hier, a remplacé l'huissier par un revolver et a poignardé l'Éh ! ce ne serait pas la peine de prétendre à tout bout de champ que la civilisation fait des progrès, si nous devons voir im-

punément redoubler ces lynchages et ces exécutions brutales. Quand il y a des lois il faut les respecter, surtout quand, enfin, ces lois sont devenues suffisantes à assurer à tous la solution de ce qu'on considérait autrefois comme insoluble.

On ne doit plus se tuer parce qu'on peut, quand on veut, devenir étrangers l'un à l'autre ; voilà le nouveau précepte qui a remplacé celui de M. Dumas fils. C'est celui-là que les tribunaux doivent désormais faire sévèrement respecter.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 24 mai.

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Élysée sous la présidence de M. Carnot.

M. Ricard, garde des sceaux, a fait signer un décret modifiant la compétence devant les juridictions musulmanes.

M. Loubet, ministre de l'intérieur, a soumis à la signature du président de la République un décret convoquant pour le 19 juin les électeurs de Puget-Théniers (Alpes-Maritimes), à l'effet de procéder au remplacement de M. David, député, décédé.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a fait connaître qu'il avait reçu un télégramme l'informant que le capitaine Montell, dont on avait annoncé la mort, poursuivait son exploration au Soudan.

Ce télégramme annonce une lettre écrite à la date du 9 janvier par le capitaine Montell au ministre des affaires étrangères. Cette lettre parviendra à M. Ribot dans quelques jours.

M. Jamais a fait ensuite signer trois décrets relatifs aux droits de douanes établis sur certains produits étrangers, importés de Sainte-Marie de Madagascar à Nosibé, dans la Guinée française et ses dépendances.

Le Voyage de M. Carnot à Nancy

Paris, 24 mai.

M. Loubet, président du conseil, a été interviewé au sujet des polémiques auxquelles donne lieu le voyage de M. Carnot à Nancy.

Le bruit fait autour de ce voyage a dit M. Loubet, n'a aucune raison d'être. La seule explication qu'on en puisse trouver est la malencontreuse publicité donnée à la lettre émanant des étudiants de Nancy et qui avait un caractère privé.

Rien, absolument rien, en dehors de ce fait sans importance, ne donne un semblant de raison aux menées de la presse allemande qui sait, comme toute la presse étrangère, que le voyage du président de la République a été décidé il y a un an à Limoges, lors du festival de gymnastique. Ce déplacement est tout à fait normal et n'aurait pas dû troubler davantage l'opinion publique que la visite faite l'année dernière à Nice par M. Carnot.

D'ailleurs, il n'y a aucune espèce de craintes à concevoir des conséquences possibles de ce voyage. Toutes les précautions sont prises pour éviter l'importation d'une démonstration pouvant avoir un caractère d'hostilité.

Je sais que les troupes seront consignées dans toute l'Alsace-Lorraine pendant la durée des fêtes. Nous avons lieu de nous en féliciter. De cette manière les officiers allemands ne pourront se rendre à Nancy et provoquer par leur présence des désordres que l'on redoute bien à tort.

Le Figaro, de son côté, publie une correspondance de Nancy de laquelle il résulte que l'on ne prévoit aucun trouble lors du voyage de M. Carnot. Le maire de Nancy répond de l'ordre.

Le programme des Fêtes. — Les adhésions.

Nancy, 24 mai.

La société générale des étudiants a déjà reçu presque toutes les réponses

des universités invitées. Le nombre des délégués se monte à 105 jusqu'à ce jour.

Toutes les universités françaises envoient des représentants, celles de Lyon (et nous ne pouvons que le regretter vivement), Grenoble et de Rennes exceptées, Cambridge, Liège, Lausanne, Neuchâtel, Bruxelles, etc., ont déjà répondu affirmativement. Les délégués seront logés au lycée et en ville.

Voici le programme dressé par la Société des étudiants :

Samedi 4 juin. — Réception des délégués. Dimanche 5 juin. — A midi, déjeuner des invités avec la commission. — A 8 h. 1/4, soirée artistique et musicale au théâtre municipal, avec les concours d'artistes parisiens et nancéens, et de l'orchestre du conservatoire. Pendant la représentation, à 10 heures précises, visite du président de la République.

Lundi 6 juin. — A 11 heures, inauguration de l'Institut chimique, par le président de la République. — A 14 heures 1/2, cortège universitaire de l'Institut au lycée. — A midi, banquet universitaire. — A 10 heures du soir, réception au local de la société ; punch.

Mardi 7 juin. — Promenade à Livernon. — A 10 heures 40, départ pour Livernon. — A 1 heure, banquet. — A 6 heures, goûter. — A 9 heures, départ pour Nancy. — A 9 heures 45, retraite aux flambeaux, avec les concours de l'Union nancéenne et du Réveil de troupes.

On est persuadé, à Nancy, que les menaces allemandes n'empêcheront pas les Alsaciens-Lorrains de venir. Un grand nombre de logements sont déjà retenus pour eux. On estime au moins à 200,000 le nombre des visiteurs qui viendront à Nancy les 5 et 6 juin.

La durée du séjour de M. Carnot à Toul ne devant être que d'une heure, la commission des fêtes a ainsi arrêté les grandes lignes du programme :

Le 7 juin, dans la matinée, distribution de secours aux indigents.

Sur tout le parcours du cortège, des mâts ornés d'oriflammes, de drapeaux et d'écussons, seront placés à dix mètres de distance des deux côtés de la voie publique.

La porte d'entrée et la façade de l'Hôtel de Ville recevront une décoration spéciale. Le grand escalier et l'entrée principale ont été installés le musée de sculpture seront agencés pour la réception, qui aura lieu dans le salon rond.

La municipalité a demandé au général de Saint-Germain de désigner les officiers qui s'adjoindront à la commission pour l'organisation de la fête. Cette demande a été favorablement accueillie.

L'AFRIQUE FRANÇAISE

Paris, 24 mai.

Hier soir a eu lieu au Grand-Véfour le banquet offert par le comité de l'Afrique française à M. Nébout.

Parmi les convives on remarquait MM. le prince d'Arenberg, Edouard Aynard, Jamais, Siegfried, Chancel, Lévesque, Harry Alis, Waddington, etc.

Le prince d'Arenberg a retracé les émouvantes péripéties du voyage de Crampel et des vaillants continuations de son œuvre, MM. de Brazza, Dybowski et Binger.

Ce qu'il faut, a-t-il dit, c'est devancer les Allemands et planter notre drapeau sur les bords du lac Tchad.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat aux colonies, a salué en ces termes les hardis pionniers de l'influence française :

— Je souhaite que cette soirée soit pour le gouvernement un enseignement et une raison d'agir en faveur de la politique coloniale.

Et comme des applaudissements répétés soulignaient ces paroles, M. Jamais a conclu en déclarant que son concours était absolument acquis à cette politique qui doit grouper tous les partis au nom des intérêts de la patrie.

M. Etienne, le prédécesseur de M. Jamais au sous-secrétariat des colonies, a communiqué aux assistants, qui les ont accueillies par de frénétiques bravos, les nouvelles suivantes reçues de l'explorateur Montell :

« L'expédition Montell, dont on ne connaissait même pas l'arrivée à Say, a beaucoup dépassé ce point. Elle a même dépassé Kano, entre le Niger et le lac Tchad. Elle est actuellement dans la direction de Koula,

capitale du royaume de Bornou, la plus riche des contrées bordant le Tchad. C'est vers cette ville que se dirigeaient également par des routes différentes, Crampel et le lieutenant de vaisseau Mizon. C'est aussi vers cette ville que les Anglais avaient envoyé, l'an dernier, une mission qui fut repoussée.

L'expédition Montell constitue donc un fait sans précédent dans les annales de l'exploration, et il est à souhaiter que le voyage français puisse atteindre un but dont il est si rapproché et que convoient toutes les puissances.

AU CONGO FRANÇAIS

Paris, 24 mai.

M. Jamais, sous-secrétaire d'Etat des colonies, a reçu d'importantes nouvelles du Congo français.

Le lieutenant-gouverneur du Congo lui transmet de Libreville la dépêche suivante de M. de Brazza, datée du 9 avril, de l'île Comasa (?), par 3 degrés 40' de latitude Nord, sur le Massiépa, branche occidentale du Sangha.

Je vous annonce que le lieutenant de vaisseau Mizon, sortant d'Admaoua a pris contact le 23 mars avec un poste français établi auprès du chef Djambala, à 80 kilomètres Nord-Est des chutes de Bania.

Le 24 avril il s'est rencontré avec moi à Comasa (?) où j'étais monté à sa rencontre.

Son voyage s'est accompli partout sans coup férir et en toute sécurité, bien qu'il n'eût que huit indigènes pour toute escorte.

Les populations ne sont nullement fanatiques jusqu'à un territoire occupé effectivement par les Français.

La ligne de partage des eaux entre le bassin de la Benoué et celui de la Sangha a été franchie par 6 degrés 30' de latitude Nord.

M. Mizon a reçu un bon accueil partout et a été considéré comme le représentant de la France.

LE CRÉDIT AGRICOLE

Paris, 24 mai.

On sait que le ministre de l'Agriculture a transmis à son collègue des finances l'avant projet sur le crédit agricole qu'il a rédigé à la suite des conférences préparatoires tenues récemment.

Le ministre de l'Agriculture accepte le projet de la commission parlementaire qui tend à autoriser les syndicats agricoles à se transformer, dans une certaine mesure, en sociétés commerciales pour faire des opérations de crédit se rapportant exclusivement aux besoins des membres du syndicat. Mais il se propose de compléter ce système par la création d'une banque de crédit agricole destinée à escompter le papier émis par les syndicats agricoles.

Cette banque serait créée au capital d'environ 50 millions correspondant aux nécessités actuelles et pouvant être d'ailleurs augmentée sous réserve de l'autorisation du Parlement si l'expérience en faisait reconnaître le besoin.

L'Etat donnerait sa garantie dans une mesure à déterminer, soit en assurant un minimum d'intérêt aux actionnaires, soit en assurant une annuité fixe à titre de subvention de garantie à l'escompte par la banque du crédit agricole devant être revêtue de trois signatures, celle de l'acheteur, celle du vendeur et celle du président du syndicat.

La banque de crédit agricole trouverait d'ailleurs les concours de la Banque de France ainsi que les conférences préparatoires ont permis de le constater.

A l'aide de ce mécanisme on espère pouvoir assurer aux agriculteurs le crédit dans les conditions particulières qu'impose la pratique agricole, c'est-à-dire avec une durée supérieure à celle de trois mois usitée en matière commerciale.

Autour du Parlement

Paris, 24 mai.

Commission du Budget

La commission du budget a entendu aujourd'hui M. Catusse sur la réforme de l'impôt des boissons.

Le directeur des contributions indi-

rectes a déclaré qu'il réservait l'avis du gouvernement sur la question du privilège des bouilleurs de cru. Il accepte les dispositions proposées par M. Salis pour la réglementation de la fabrication de l'alcool, mais il repousse énergiquement l'application des circonstances atténuantes aux fraudeurs.

Il refuse en outre aux fabricants et aux débitants la faculté de contester les procès-verbaux de régie.

L'Union libérale de la Droite

L'Union libérale de la droite s'est occupée dans sa réunion d'aujourd'hui du projet sur les caisses d'épargne. Elle a décidé de soutenir le projet de la commission, en l'amendant dans le sens de la diminution des responsabilités qui pèsent sur l'Etat.

Taxe sur les Voitures-Réclames

M. Armand Després reprend la proposition suivante pour le prochain budget :

1° Il sera perçu un droit fixe de 50 fr. sur toute voiture-annonce-réclame, dite voiture de livraison ; 2° les voitures à bras, voitures-annonces-réclames, voitures de livraisons ne sont assujetties qu'à la demi-taxe ; les voitures de déménagement également ne paieront que demi-taxe.

CHAMBRE

Paris, 24 mai.

AVANT LA SÉANCE

Les députés sont rares aujourd'hui au Palais-Bourbon. La discussion sur les Caisses d'épargne qui va se poursuivre est passionnée, et la chaleur suffoquante qui les attend dans l'enceinte législative les excuse d'ailleurs dans une certaine mesure.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Floquet.

Les Caisses d'Épargne

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet sur les caisses d'épargne.

L'AMENDEMENT HUBBARD

M. Hubbard défend la seconde partie de son amendement tendant à décider que les sommes déposées aux caisses d'épargne seront employées en prêts aux départements, aux communes et aux chambres de commerce, alors que la rédaction de la commission porte qu'elles seront employées en obligations négociables des départements, communes et chambres de commerce, en obligations foncières et communales du Crédit foncier.

REPONSE DE M. ROUVIER

M. Rouvier répond que le crédit de l'Etat est supérieur au crédit des communes. Le papier qu'on veut mettre dans le portefeuille de la caisse des dépôts ne remplit aucune des conditions que l'on est en droit d'exiger : les valeurs en question paient un taux plus élevé que la rente. Il faut prendre garde d'atteindre le crédit de l'Etat, et il convient de remarquer que l'ensemble des caisses d'épargne ne demande pas les dons qu'on veut leur offrir. Ce qui se recherche avant tout le public des caisses d'épargne, c'est la sécurité. Il faut entrevoir le remboursement possible de plus d'un milliard, qui aurait pour effet de faire baisser les fonds publics. Le devoir du ministre des finances est d'envisager les éventualités et d'en prévoir les conséquences.

Le ministre prie la Chambre de maintenir l'expression « négociables » que la commission a très sagement introduite dans le texte qu'elle propose.

DISCOURS DE M. GERMAIN

M. Henri Germain reconnaît que la rente française est la première valeur du monde, mais à la condition de ne pas être dans les caisses de l'Etat. Dans les caisses de l'Etat et dans un mouchoir troué, ces rentes ne sont que du papier mortel. Si une crise analogue à celle de 1870 éclatait, on ne vendrait

Penillon de l'ECHO DE LYON

25 Mai

VOYAGE DE M. CARNOT A NANCY

PAR M. JULES VERNE

LE TOUR DU MONDE

En Quatre-Vingts Jours

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

PAR M. JULES VERNE

maît la base du char avait quitté la troupe, et comme il suffisait d'être vigoureux et adroit, Passepartout avait été choisi pour le remplacer.

Certes, le digne garçon se sentit tout piteux, quand — triste souvenir de sa jeunesse — il eut endossé son costume du moyen âge, orné d'ailes multicolores, et qu'un nez de six pieds lui eût été appliqué sur la face ! Mais enfin, ce nez, c'était son gagne-pain, et il en prit son parti.

Passepartout entra en scène, et vint se ranger avec ceux de ses collègues qui devaient figurer la base du Char de Jaggernaut. Tous s'étendirent à terre, le nez dressé vers le ciel. Une seconde section d'équilibristes vint se poser sur ces longs appendices, une troisième s'éleva au-dessus, puis une quatrième, et sur ces nez qui ne se touchaient que par leur pointe, un moment humain s'éleva bientôt jusqu'aux frises du théâtre.

Or, les applaudissements redoublèrent, et les instruments de l'orchestre éclataient comme autant de tonnerres, quand la pyramide s'ébranla, l'équilibre se rompit, un des nez de la base vint à manquer, et le monument s'écroula comme un château de cartes.

C'était la faute de Passepartout qui, abandonnant son poste, franchissant la rampe sans le secours de ses ailes, et grimpa à la galerie de droite, tombait aux pieds d'un spectateur en s'écriant :

« Ah ! mon maître ! mon maître !

— Vous ?

— Moi !

— Eh bien ! en ce cas, au paquebot, mon garçon !

Mr. Fogg, Mrs. Aouda, qui l'accompa-

gnait, Passepartout s'étaient précipités dans les couloirs au dehors de la case. Mais, là, ils trouvèrent l'honorable Batulcar, furieux, qui réclamait des dommages-intérêts pour « la casse ».

Philéas Fogg apaisa sa fureur en lui jetant une poignée de bank-notes. Et, à six heures et demie, au moment où il allait partir, Mr. Fogg et Mrs. Aouda mettaient le pied sur le paquebot américain, suivis de Passepartout, les ailes au dos, et sur la face ce nez de six pieds qu'il n'avait pas encore pu arracher de son visage !

XXIV

Pendant lequel s'accomplit la traversée de l'Océan Pacifique

Ce qui était arrivé en vue de Shanghai, on le comprend. Les signaux faits par la *Tankadere* avaient été aperçus du paquebot de Yokohama. Le capitaine, voyant un pavillon en berne, s'était dirigé vers la petite goélette. Quelques instants après, Philéas Fogg, soldant son passage au prix convenu, mettait dans la poche du patron John Bunsby cinq cent cinquante livres (14,750 francs). Puis l'honorable gentleman, Mrs. Aouda et Fix étaient montés à bord du steamer, qui avait aussitôt fait route pour Nagasaki et Yokohama.

pas un seul titre des rentes appartenant aux caisses d'épargne. Les virements et les paiements seraient commettre un crime. Les députés ne demandent jamais le remboursement qu'au moment où l'Etat ne pourra le rembourser. Il n'y a aucun moyen pratique de rembourser 3 milliards 600 millions.

Le ministre des finances dit que la difficulté serait encore plus grande si le portefeuille des caisses d'épargne, au lieu de se composer de rentes françaises ou de titres portant la signature de l'Etat ne contenait que des titres portant la signature d'une infinité de communes obscures.

M. Germain dit qu'il est inadmissible que l'Etat donne 3 0/0 pour une dette qui n'est jamais remboursable et qu'il donne 3 fr. 60 0/0, pour une dette remboursable à vue.

M. le ministre des finances répond qu'à ses yeux la réforme doit consister à diminuer l'intérêt donné aux fonds versés dans les caisses d'épargne.

M. Germain se félicite de cette réponse.

DISCOURS DE M. PELLETAN

M. C. Pelletan dit qu'il s'agit uniquement de savoir si les communes, pour faire leurs emprunts, devront passer par le Crédit Foncier, ou si elles pourront convertir leurs dettes en s'adressant aux caisses d'épargne. Elles doivent pouvoir le faire. D'ailleurs, il n'est pas prudent d'influencer le cours de la Bourse par des achats exagérés de valeurs faits avec l'argent provenant des caisses d'épargne. Il faut prévoir la possibilité de faire servir ces fonds à des prêts communaux. (Applaudissements.)

AMENDEMENT SIEGFRIED

M. Siegfried développe un amendement tendant à rédiger le paragraphe 2 comme suit :

« En obligations des départements, communes, chambres de commerce, en obligations foncières et communales du Crédit Foncier. »

L'amendement consiste à supprimer le mot « négociable ».

Cette suppression a une grande importance, car l'obligation d'émettre des titres négociables constitue, pour l'emprunt, une lourde charge.

Une commune qui veut emprunter 100,000 francs en titres négociables, devra payer une augmentation d'intérêt de 50 centimes pour cent.

M. Terrier demande le renvoi de l'article à la commission en vue de concilier les réclamations de MM. Hubbard, Pelletan et Siegfried avec les intérêts défendus par le gouvernement.

M. Floquet fait observer qu'il y aura une seconde lecture.

M. Léon Say dit qu'il s'agit de fonder une espèce de crédit communal. (Interjections diverses.)

M. Pelletan. — Il s'agit de n'introduire dans la loi aucun mot qui empêche la création de ce crédit communal.

M. Léon Say. — Les communes peuvent déjà emprunter à la caisse des dépôts comme garante de la caisse des retraites pour la vieillesse et au Crédit Foncier.

Y a-t-il lieu d'élargir cette faculté d'emprunt ? Je ne le crois pas. Vous sembleriez exciter les communes à emprunter. (Dénégations.) Vous engagez la question des prêts communaux, sans connaître les statistiques fournies à la commission spéciale chargée d'examiner la proposition de M. Siegfried. C'est une question qui ne faut pas trancher légèrement.

M. Léon objecte que c'est l'Etat qui, depuis 1870, a incité les communes à faire des emprunts. (Très bien ! à droite.)

L'orateur appuie donc l'amendement de M. Siegfried, avec la ferme volonté de réserver la question. (Très bien ! sur divers bancs.) Si on introduisait dans le texte le mot « négociable », ce serait rejeter d'avance la proposition de M. Siegfried.

M. Sarrien, au nom de la commission, accepte le renvoi de l'article qui est ordonné.

La suite de la discussion est renvoyée à samedi, 2 heures.

La séance est levée à 5 heures.

SÉNAT

Paris, 24 mai.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Le Royer.

L'élection de M. Labre, dans l'Orne, est validée.

L'ARMÉE COLONIALE

Le Sénat continue la discussion du projet de loi portant organisation de l'Armée coloniale.

M. Drouhet estime qu'il faut appliquer la loi de 1880 et faire venir en France les contingents des colonies.

M. Lourties explique qu'il faut appliquer aux colonies comme à la France le service régional.

La proposition Drouhet est repoussée.

Le Sénat adopte un amendement de M. Thévenaz ainsi conçu :

« Le recrutement des troupes coloniales continuera à être régi par l'article 44 de la loi du 15 juillet 1880, toutefois, les contingents coloniaux seront incorporés dans les troupes stationnées dans les colonies. Ils pourront être envoyés, suivant les besoins du service dans une colonie autre que celle de leur résidence. »

L'article 3 est ensuite adopté et le Sénat décide de passer à la seconde délibération.

M. Dide dépose un rapport sur la proposition de loi relative à la célébration du Centenaire de la Révolution.

Le Sénat s'ajourne à vendredi 2 heures.

La séance est levée à 4 heures 20.

Informations Politiques

Paris, 24 mai.

NOS EVÊQUES

M. Ricard a l'intention de déférer devant le conseil d'Etat, plusieurs évêques qui refusent de retirer les catéchismes électoraux.

LE CONGRÈS DU PARTI OUVRIER

Le conseil national du parti ouvrier (guesdistes) vient de décider que son congrès national annuel aurait lieu, cette année, à Marseille, au mois de septembre.

MALADIE DU GÉNÉRAL DE GALLIFFET

Le général de Galliffet a été obligé d'interrompre l'inspection du 48^e corps, à la suite d'un mal de cœur. Il est rentré hier à Paris et a délégué le général Ferron pour passer la revue de la mobilisation du 6^e hussards.

M. RUIZ ZORILLA

M. Ruiz Zorilla a adressé au président du conseil républicain progressiste un long et important manifeste où il exprime son

opinion sur la conduite à tenir pour rétablir la République, dont le moment lui semble venu.

Le manifeste affirme la solidarité des républicains espagnols et portugais et leurs sentiments de vives sympathies pour la France.

AU MAROC

Tanger, 24 mai.

Le ministre d'Angleterre, en arrivant à Fez, a fait imposer deux taureaux sur le tombeau de l'ancêtre du sultan actuel. Cet ancêtre passe pour un grand saint dans les pays.

Cet hommage inusité d'un chrétien aux cendres d'un musulman a produit un grand étonnement parmi les indigènes.

DISSOLUTION DES CHAMBRES BELGES

Bruxelles, 24 mai.

Un arrêté royal dissout les Chambres et convoque les électeurs pour le 14 juin, pour le renouvellement intégral des deux Assemblées.

Nouvelles Militaires

Paris, 24 mai.

Obligé d'interrompre son inspection du 48^e corps par suite d'un refroidissement, le général de Galliffet est rentré hier à Paris. Avant son départ de Bordeaux il a délégué le général Ferron pour passer, en son nom, la revue de mobilisation du 6^e hussards.

— L'incorporation des trois plus jeunes classes de l'armée territoriale dans la réserve de l'armée active sera certainement votée par les deux Chambres avant le 14 juillet.

M. de Freycinet a l'intention de ne pas différer la réorganisation projetée pour les régiments mixtes. On fera appel pendant l'été au concours des officiers territoriaux qui voudront reprendre du service dans le cadre des officiers de réserve. Ils conserveront, au titre de la réserve, l'ancienneté de grade qu'ils avaient acquise dans l'armée territoriale.

Pour encadrer les anciens régiments mixtes appelés à devenir exclusivement des régiments de réserve, M. le ministre de la guerre compte utiliser 2,000 officiers de l'infanterie territoriale.

Les 145 régiments mixtes actuellement organisés à l'aide du quatrième bataillon actif et des deux premiers bataillons territoriaux portent le numéro du régiment actif de la subdivision, augmenté de 200.

Cette classification compliquée sera abandonnée par les régiments de réserve. Ils auront numérotés de 201 à 263. L'état-major général en fera constituer un avec les quatre-vingt bataillons des 13 régiments régionaux, qui à partir du numéro 145, complètent la série de l'infanterie de ligne.

Si le Parlement ne modifie pas le projet dont l'adoption immédiate est réclamée par le conseil supérieur de la guerre et par les commandants de corps d'armée, nos troupes de campagne de première ligne comprendront, au mois d'octobre, 163 régiments actifs et 163 régiments de réserve bien homogènes. 978 bataillons encadreront ainsi trois classes d'armée active et sept classes de réserve.

Sur les quatre généraux qui commandent à Cherbourg, à Brest, à Rochefort et à Toulon, les brigades de corps d'armée de la marine, trois vont bientôt quitter leur quartier général pour aller passer l'inspection de quelques petits détachements dans nos colonies.

Leur absence sera de deux mois environ.

Si la guerre éclatait pendant qu'ils sont hors de France, le commandement du corps d'armée de la marine serait donc complètement désorganisé au moment d'entrer en campagne.

Il y a là un danger que nous signalons au ministre de la guerre et au ministre de la marine.

L'inspection de quelques bataillons et compagnies n'a pas une importance si grande que, pour l'effectuer, on courre le risque de compromettre la mobilisation de tout un corps d'armée.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

Il faut aviser et sans retard.

faire le déménagement et régler certaines affaires.

« Presque à la même époque, j'appris le retour de M. Raymond à Paris. Je sais à présent qu'il ne fut pas longtemps avant de devenir l'ami de ma femme, car les lettres trouvées permettent de fixer au 10 ou au 12 janvier le commencement de leurs relations adultères. »

« Mais tout d'abord je ne connus rien de leurs relations. Ma femme m'écrivait souvent des lettres très tendres et je ne pouvais la soupçonner. Elle vivait beaucoup chez sa mère, et cela ne me plaisait qu'à demi. »

« Le 13 et le 26 février, je la fis venir à Blois pour assister aux bals de la préfecture. Elle amena avec elle M. et Mme Raymond. Elle remarqua alors la facilité avec laquelle elle acceptait le bras de M. Raymond. Je dus lui en faire l'observation et la prier de garder plus de réserve. »

« Après le dernier bal, elle resta à Blois jusqu'au mardi gras, 1^{er} mars. Elle ne rentra pas chez elle ce jour-là et passa la nuit dehors. Cependant je ne sus rien jusqu'au 19 mars. Je reçus, à cette époque, une lettre et une dépêche anonymes m'informant que ma femme me trompait avec M. Raymond. Je pris le train, et j'arrivai chez moi pour y voir réunis ma femme, ma belle-mère, M. et Mme Raymond. »

« Je montrai à ma femme la lettre que j'avais reçue et lui fis part de mes soupçons. Elle prit, pour me répondre, un ton persiflé qui me déplut, et la discussion monta à un diapason si haut que je finis par gilder Yvonne. »

« Le 26 mars, il y eut un bal chez l'inspecteur des forêts, à Blois. Ma femme y vint. Le 29, elle se sentit malade. Je lui conseillai de rester à Blois. Elle refusa et voulut retourner à Paris. Je m'apprêtais à l'y accompagner, lorsque ma belle-mère arriva à l'improviste, à deux heures de l'après-midi. Elles prirent toutes deux le train de trois heures. »

« J'ai vu depuis que Mme Delaporte mère avait prévenu M. Raymond du retour de ma femme à Paris, et que tous trois avaient dîné ensemble le soir même. Ce n'est qu'à dix heures que ma femme, qui souffrait réellement trop, rentra chez sa mère et appela un médecin. »

« A partir de ce moment, M. Raymond ne manqua pas de venir deux ou trois fois par jour voir ma femme chez sa mère. Il dîna même plusieurs fois dans la chambre de la malade, et pendant des heures entières, tous les deux restaient en tête à tête. »

« Ma bonne, Laurence, qui assistait à ces scènes, fut indignée et me prévint. Je la priai de me prévenir par une dépêche adressée à Blois dès qu'elle aurait acquis la certitude que je pourrais prendre les coupables en flagrant délit. Je reçus cette dépêche le 7 avril. »

« Le 8, j'étais à Paris, et, montant par l'escalier de service, j'arrivai chez Mme Delaporte. Ce fut Laurence qui vint m'ouvrir. Elle me dit : « Monsieur, c'est trop tard. Il vient de descendre. Mais madame a des lettres de lui qu'elle a cachées sous son traversin. »

« Je pénétrai dans la chambre de ma femme. Elle fut stupéfaite de me voir. Je lui dis tout et l'invitai à me remettre les lettres. Elle refusa. Une scène violente eut lieu. J'essayai de prendre les lettres de force. Ma belle-mère voulut s'interposer. Je la repoussai. Enfin, au moment où j'allais réussir, on vint m'avertir que M. Casimir-Périer, qui était allé chercher en hâte, me demandait dans la pièce à côté. Il me fallut quitter la chambre. »

« Inutile de vous dire que Mme Delaporte en profita pour prendre les lettres et les détruire. »

« A la suite de cette scène, ma femme, qui, dans la lutte, avait eu les bras marqués de quelques ecchymoses, fit faire un constat par un médecin et introduisit une demande en divorce basée sur les sévices et violences que je lui avais fait subir. »

En terminant, M. Lassimonne m'a dit : « J'ai aimé passionnément ma femme, et mon chagrin est profond. Elle est morte. Elle a cruellement expié sa faute, et je puis plus que lui pardonner. Quant à moi, j'enverrai demain ma démission de conseiller de préfecture au ministre. »

On sait que Mme Claire Raymond, après le drame, s'était constituée prisonnière au bureau de M. de la Londe, commissaire de police du quartier de la place Vendôme. De là, elle fut mise à la disposition de M. Aragon, qui l'interrogea aussitôt sur les circonstances qui avaient précédé et qui avaient accompagné le drame. Mme Raymond exprima des regrets de l'acte dont elle s'était rendue coupable.

« Les lettres que j'avais trouvées, a-t-elle dit, établissent les relations de mon mari avec Mme Lassimonne. Poussée à bout, je m'armai d'un petit poignard et je pris le revolver de mon mari. Lorsque j'entrai dans la chambre à coucher, j'aperçus Yvonne à demi-nue appuyée sur le lit. Yvonne échangea ensemble quelques paroles. Je ne me rappelle pas. Mais je sais qu'Yvonne était devant moi, riant. J'ai perdu la tête ; j'étais folle. J'ai tiré plusieurs coups de revolver, sans savoir ce que je faisais. Puis j'ai frappé avec mon poignard. Après, je suis partie comme une flèche. »

Pendant la scène, M. Raymond s'était enfui et avait disparu. Mme Raymond descendit à son tour, monta en voiture et alla chez son père, où elle raconta ce qui venait de se passer. Avant d'aller se constituer prisonnière, elle voulut se rendre boulevard de la Madeleine chez Mme Lassimonne mère. Sa mère l'accueillit. Elle arrivait, elle dit à cette dame : « Je viens de tuer votre bru ! »

« Vous avez bien fait ! » s'écria aussitôt Mme Lassimonne mère.

Mme Raymond se rendit, ensuite, toujours accompagnée de sa mère, chez M. de la Londe, commissaire de police, pour se constituer prisonnière. Mais le meurtre ayant eu lieu rue du Rocher, ce magistrat mit Mme Raymond à la disposition de M. Aragon, commissaire de police du quartier.

Mme Raymond

Des témoignages que j'ai recueillis, il est possible de définir en quelques lignes le caractère de Mme Raymond, l'épouse qui s'est vengée.

C'est un type curieux que celui de cette femme, en qui rien n'a pu vaincre l'amour violent qu'elle ressentait pour son mari. Alors qu'elle était sûre de son infidélité, elle faisait tout pour empêcher M. Lassimonne d'apprendre quelque chose, parce qu'elle savait que le mari de sa rivale tuerait son mari à elle. Elle allait même jusqu'à affecter de ne rien changer dans ses rapports avec Yvonne et comme Mme Lassimonne mère s'en étonnait : « M. Lassimonne s'apercevrait qu'il y a quelque chose si je montrais de la froideur à sa femme !... disait-elle. »

Jusqu'au bout, Mme Raymond resta la femme de ce rôle et si le jour du drame elle invita son mari à descendre sous prétexte d'empêcher M. Lassimonne de monter, c'est parce qu'elle craignait de lui faire du mal dans un mouvement de rage.

Un poste de police, elle a reçu la visite de son mari et lui a serré la main. Et comme son frère, M. Dedy, s'en indignait : « Que voulez-vous, je l'aime, je l'aime comme une folle ! »

Voilà un caractère de femme bien fait pour l'étude des psychologues.

Mme Claire Raymond est toujours inter-

née au Dépôt. Elle sera entendue aujourd'hui par M. Athalin. Des démarches sont faites pour obtenir sa mise en liberté sous caution.

Mme Raymond, qui a choisi pour défenseur Me Decori, a reçu hier la visite de son frère et de sa sœur. Elle ignore la mort de Mme Lassimonne. Elle a dit qu'elle était à la fois au moment du drame, qu'elle a vu rouge en attendant le rival, l'adversaire, son mari et qu'elle n'avait pas voulu blesser grièvement son ancienne amie.

Disparition de M. Raymond

M. Raymond, l'amant, a disparu. On le recherche vainement. Qu'est-il devenu ? S'est-il suicidé ? On l'ignore. Dimanche matin, le concierge de la maison de la rue de Tocqueville l'a vu rentrer précipitamment, puis ressortir presque aussitôt. Depuis, on ne l'a plus revu. Chez sa mère et chez son frère, on a répondu que l'on était sans nouvelles de lui.

L'hypothèse du suicide, vu l'état de surexcitation terrible dans lequel se trouvait M. Raymond après cette scène effrayante, n'est pas inadmissible.

Les Funérailles de la Victime

M. Athalin a fait poser hier les scellés dans l'appartement où s'est accompli le drame de la rue du Rocher.

La mise en bière de Mme Lassimonne a eu lieu hier soir fort tard, en présence de sa mère. La scène a été déchirante. Me Demange a obtenu que le corps ne soit point transporté à la Morgue.

Ce matin, M. Athalin, assisté d'un médecin légiste, ira rue d'Armaillé, et après avoir pris connaissance du procès-verbal des médecins, décrètera probablement le permis d'inhumer.

Les obsèques sont fixées, sans avis contraire, à demain dix heures du matin, à l'église Saint-Ferdinand.

Aucune lettre d'invitation ne sera envoyée, et dès ce soir les porteurs des pompes funèbres déposeront le cercueil dans une des chapelles.

Le cadavre d'Argenteuil

Paris, 24 mai.

L'enquête se poursuit toujours très activement sur cette mystérieuse affaire.

Un grand nombre d'agents de la Sûreté, munis des photographies du défunt, se sont rendus dès hier matin, aux adresses trouvées sur l'agenda découvert sur le cadavre.

Les inspecteurs de la Sûreté ont eu un moment de fausse joie. Comme ils se présentaient chez Mme C..., marchande de vins, rue du Faubourg-Saint-Martin, cette dame crut reconnaître la photographie de la victime.

Malheureusement, il n'en était rien.

Un grand marchand de fourrages de la rue du Département, s'est écrié, en voyant la photographie :

« Il y a une ressemblance frappante avec un individu avec qui j'ai été en relations d'affaires. »

M. X... demanda ensuite aux agents combien de temps le cadavre avait séjourné dans l'eau.

Quand il eut appris que le laps de temps devait être de quinze à vingt jours :

« Oh ! ce n'est pas cela, déclara M. X..., car j'ai causé avec mon individu avant-hier. »

Jusqu'à présent, toutes les personnes visitées n'ont pu fournir aucun renseignement.

Nous apprenons en dernière heure que l'identité du défunt serait sur le point d'être établie.

Ce serait un nommé B..., agent d'affaires, établi dans la banlieue ouest de Paris.

La Victime reconnue

La victime du crime d'Argenteuil a été reconnue.

C'est un nommé Boitelte, agent d'affaires, quai Voltaire, à Asnières.

Boitelte a bien été victime d'un assassinat. Il a probablement été attiré dans un guet-apens, assommé, puis ligoté et jeté à l'eau.

Il a été établi par l'enquête qu'il avait été assassiné à cinq cents mètres de l'endroit où le corps a été jeté à la Seine.

D'après des renseignements fournis par des clients de l'homme d'affaires, le parquet croit être sur la trace des assassins, car on pense qu'ils étaient au moins deux.

Une arrestation serait imminente.

Après la confrontation avec les témoins, le corps de Boitelte a été inhumé.

L'HÉRITAGE LA BOUSSINIÈRE

Paris, 24 mai.

LES CONDAMNATIONS

L'affaire La Boussinière s'est terminée ce soir, à 11 heures 10. La cour d'assises a acquitté l'autographe Charpentier et condamné le notaire Guyard à dix ans de réclusion, 100 francs d'amende et à tous les frais envers l'Etat ; puis la cour a déclaré faux les testaments de La Boussinière en date des 13 et 14 janvier 1885 et condamné Guyard à 20,000 francs de dommages-intérêts envers les parties civiles.

La cour a condamné également Charpentier à payer aux parties civiles la somme de 20,000 francs à titre de provision sur les dommages à fixer par l'Etat.

Dépêches Diverses

Paris, 24 mai.

AU COMITÉ D'HYGIÈNE

A la séance du comité consultatif d'hygiène publique de France tenue hier au ministère de l'intérieur, M. le professeur Proust a fourni quelques renseignements sur l'épidémie de diarrhée cholériforme qui a sévi aux environs de Paris. Il a fait connaître qu'il y avait encore quelques cas discrets et dissimulés, mais pas d'expansion générale, comme cela se produit dans le choléra d'importation.

GRAND INCENDIE DANS LA MEUSE

Bar-le-Duc, 24 mai.

Lyon

NOS ÉCHOS

dix tours de piste. Ouverture à tous les vélodromes militaires du 14^e corps, faisant partie de l'armée active. — Trois prix : Ob-jets d'art, valeur 80 fr., 40 fr. et 20 fr. Ob-jets d'art, valeur 80 fr., 40 fr. et 20 fr. Ob-jets d'art, valeur 80 fr., 40 fr. et 20 fr. Ob-jets d'art, valeur 80 fr., 40 fr. et 20 fr.

6^e Course, internationale, bicyclette (4.500 mètres environ), quinze tours de piste. — 1^{er} prix, 300 fr.; 2^e prix, 150 fr.; 3^e prix, 80 fr.; 4^e prix, 40 fr.

7^e Course, consolatrice, ouverte à tout coureur ayant pris part aux précédentes courses sans avoir obtenu de prix en argent (3.000 mètres environ), dix tours de piste. — 1^{er} prix, 60 fr.; 2^e prix, 40 fr.; 3^e prix, 20 fr.

8^e Course. — Course d'honneur. — Distance : 2.500 mètres environ. — 8 tours de piste. Obligatoire pour les lauréats des courses précédentes. — Prix unique : un objet d'art.

« Société philanthropique des employés de chemins de fer. — On nous prie d'insérer la lettre suivante : « Les membres de la société philanthropique des employés de chemins de fer ont l'honneur de vous adresser un blanc très sévère et bien mérité aux deux sociétés qui se sont refusées pendant deux fois à assister aux enterrements des deux membres de cette belle société, sous prétexte que l'enterrement était civil. »

« Cos sociétaires n'ont cependant qu'à se conformer et à se soumettre aux articles 2 et 30 de nos statuts ou à se démettre de sociétaire. »

Nominations. — M. Castet, commis principal, chef de poste des contributions indirectes de Marseille, est nommé contrôleur à Romans; M. Lo est nommé surintendant à Valence, service actif; M. Charbonnet, surintendant de l'enregistrement à Limoges, est nommé receveur à Bourdeaux.

Perdu. — Une dame a perdu une montre en or avec une chaîne en argent dans le trajet de la place Saint-Félix à l'avenue de Chaboul.

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans une écurie avec feu au-dessus appartenant au sieur Pouzin, propriétaire à Saint-Paul-Les-Romans.

Les pertes couvertes par une assurance s'élèvent à 8.000 francs environ.

Garde-Adhémar. — Incendie. — Une magnanerie appartenant au nommé Boudon a été complètement détruite par un incendie.

Les pertes sont évaluées à 5.000 francs et couvertes par une assurance.

RAVACHOL ET SES COMPLICES

Le crime de la rue de Roanne. — Dernier interrogatoire. — Clôture de l'instruction

Saint-Etienne, 24 mai.

L'instruction du crime de la rue de Roanne peut maintenant être considérée comme terminée, et, ce matin, aucun nouveau témoin n'a été entendu.

On mande de Paris que des agents de la sûreté vont être envoyés à Montbrison et dans les communes voisines, à l'occasion du procès Ravachol.

Les demandeurs leurs papiers à tous les étrangers.

En outre, des gendarmes à cheval batront la campagne et arrêteront tous les individus suspects.

Ceux-ci ne seront relâchés que sur la constatation de leur identité et de leurs moyens d'existence.

Ce matin, M. Ravey s'est de nouveau transporté à la prison, où il a fait subir un dernier interrogatoire à Ravachol, Béala et Mariette Soubert.

L'instruction, en ce qui concerne le crime de la rue de Roanne, peut être considérée comme close, et le dossier ne saurait tarder à être transmis à la Chambre des mises en accusation.

En ce qui concerne l'instruction du crime de la Varizelle, qui avait été reprise, rien de nouveau ne s'est produit aujourd'hui.

On dit que la femme Rullière, maîtresse de Ravachol, aurait tenu certains propos à la maison d'arrêt de Montbrison, concernant cet affaire, et qu'elle serait sous peu ramenée à Saint-Etienne pour être interrogée à ce sujet.

Ces propos auraient été répétés par une autre femme Giraud dans la salle des témoins lors de la comparution de la femme Rullière devant les assises de Montbrison.

Cette femme est recherchée.

Une personne de notre ville, qui collectionne des antiques, allait quelquefois chez le « Petit Bon Dieu », à la Varizelle, chez lequel, on le sait, était un fouillis de vieux meubles.

Il paraîtrait qu'un jour, cette personne y vit un individu revêtu d'une blouse et de mince assez suspecte.

Quand cet individu fut parti, le « Petit Bon Dieu » aurait dit qu'il n'aurait pas vu venir chez lui l'homme à la blouse, qu'il soupçonnait de l'avoir dérobé.

Nous donnons ceci à titre de renseignement, sans vouloir en tirer quelque conclusion; car il n'y a déjà que trop de racontars fantaisistes sur Ravachol et ses crimes dans la presse de Paris et de province.

Parmi les assertions fausses qui ont été émises, nous croyons, toutefois, devoir démentir celle qui représente Mariette Soubert comme ayant été domestique chez des parents des dames Marcon et chez le chapelier Delage ou, disait-on, elle avait écopé de la fausse monnaie fabriquée par Ravachol.

Elle est connue, sans doute, des parents des dames Marcon, qui habitent tout près du boulevard de la République, à Fourvière. Elle a porté peut-être chez eux des choux ou des salades; mais la se sont bornées ses relations avec eux.

On a exagéré aussi les mesures prises pour surveiller Chaumatin et la maison qu'il habite. Il semblerait, à entendre certains, que Chaumatin ne fait plus un pas sans l'escorte d'une escouade.

Des mesures de surveillance sont sérieusement prises mais non avec le fracas annoncé et fait par les nouvelles pressées.

L'affaire Boyer

Tandis que M. Ravey continue l'instruction de l'affaire de la Varizelle et entend quelques témoins, dont les déclarations sont très vagues, son collègue, M. Baratto, a entrepris de nouveau l'affaire Boyer, dont nous avons parlé hier.

Boyer est un individu qui habite à Quatre-Aigues, près de Terre-Noire, un rocher inaccessible. Condamné à vingt ans de travaux forcés pour un vol de vaches, il fut aussi accusé d'avoir tué et brûlé sa femme, dont les révélations auraient pu à certain moment devenir compromettantes.

L'instruction ouverte l'an passé ne put aboutir. C'est sur les déclarations de Chaumatin qu'elle a été reprise aujourd'hui.

On sait en effet que Boyer était affilié à la bande de Ravachol et de Farchard. Il n'y a rien d'impossible à ce que Ravachol ait pu à ce sujet faire d'importantes déclarations à Chaumatin.

Nous prions nos abonnés et correspondants d'avoir bien le soin d'adresser leurs réclamations, lettres et mandats-poste à M. l'Administrateur du journal L'Echo de Lyon, 48, rue de la République.

GRAND INCENDIE A VAISE

Un pompier et un charpentier blessés. — 150.000 francs de dégâts.

Un incendie qui, en peu d'instants, a pris de grandes proportions, s'est déclaré la nuit dernière à Vaise dans les bâtiments de la Compagnie des cirages français.

L'Usine incendiée

L'usine qui s'étend sur une superficie importante, occupée sur la rue de la Pyramide les nos 33, 35 et 37, un immense bâtiment.

Sur le derrière et longeant la rue du Souvenir se trouvent les bâtiments et hangars où se fabriquent les cirages, le poli-cuir, les encastures, cirés, vernis, etc.

La Société exploite aussi les boîtes à conserve et de menus objets de ferblanterie.

Un peu plus loin dans la même direction, se trouvent l'atelier de menuiserie où se fabriquent tous les emballages nécessaires aux envois de marchandises et enfin les écuries.

L'usine occupe environ 200 personnes, hommes, femmes et enfants, qui ne pourront pas travailler de quelques semaines, en attendant que les experts aient fini leur travail et que de nouveaux bâtiments soient reconstruits.

Le Feu

C'est à 2 heures précises que le feu a été signalé. Un passant, — un employé de chemin de fer, croit-on, — qui regagnait son domicile, aperçut une épaisse fumée dans la rue de la Pyramide.

Il se mit à crier : « Au feu ! au feu ! » et au premier appel, M. Dethurge, concierge de l'usine Berthoud, ainsi que M. Jaillat, concierge d'un lavoir, qui, cette nuit, venait un malade dans une maison située en face de l'usine, donnèrent l'alarme dans le voisinage.

Pendant que MM. Noiro, employé du chemin de fer, Pillard, maçon, et d'autres dévoués citoyens portaient les premiers secours, on prévenait le brigadier Drevon, chef de poste des gardiens de la paix, ainsi que le poste des pompiers de la rue du Chapreau-Rouge.

Les Secours

Le feu s'était déclaré dans un magasin où se trouvaient entassés des milliers de vides à cirage, au centre de la fabrication du poli-cuir et du cirage.

Quand les pompiers arrivèrent, amenés avec eux la pompe à bras du poste, les citoyens de la première heure, combattant déjà, avec la pompe de l'usine, le foyer de l'incendie.

Puis successivement arrivèrent les pompes à bras de Vaise, de Serin, de la gare de Vaise, puis les deux pompes à vapeur avec les pompiers du dépôt prévenus par téléphone.

Le commandant Rangé fit mettre les pompes en batterie et, concurremment avec le capitaine Ponchon, le lieutenant Bourard, le sous-lieutenant Lalour et l'adjudant Vivier, ils organisèrent le travail.

Le feu avait atteint à ce moment son maximum d'intensité. Les locaux voisins de la verrerie, la salle des machines, une chambre contenant un fort approvisionnement de noir animal, étaient envahis; il fallait songer surtout à empêcher la propagation de l'incendie car, près du foyer, se trouvaient emmagasinés une quantité d'acides, de goudrons et autres ingrédients essentiellement inflammables.

Mais le réservoir d'eau de l'usine avait été vidé en un clin d'œil, et pour alimenter les pompes il fallut aller bien loin, car le quartier est dépourvu de bouches d'eau.

Un Pompier blessé

Pendant ce temps des équipes de sapeurs, la hache à la main, taillaient, abattaient les solives enflammées qui pouvaient communiquer avec les bâtiments non incendiés.

Pour ce travail, le sergent-fourrier de la 5^e compagnie, M. Sivel, était juché sur une toiture en bois, faite par un clin d'oeil, mais sur laquelle on avait, depuis, disposé un faîtage de tuiles.

La toiture ne paraissait pas avoir trop souffert de l'incendie, et Sivel s'engagea imprudemment sur une pièce de bois.

Tout à coup le chevron céda et le pompier fut précipité dans le vide. Il tomba d'abord sur un arbre de transmission auquel il essaya de se cramponner désespérément, mais il n'y parvint pas, et il alla donner de la tête sur un escalier en bois, d'abord, ensuite sur le sol.

Aux cris poussés par le malheureux blessé, ses camarades accoururent et le transportèrent au bureau de la société, où le docteur Guillot, de Vaise, lui prodigua des soins dévoués.

Le blessé avait la cuisse droite fracturée, et la lèvre supérieure fendue.

Il portait, en outre, diverses contusions qui furent pansées puis Sivel fut dirigé sur l'hôpital de la Croix-Rousse, où il est soigné salle Saint-Pothin, lit no 10.

Les Dégâts

Vers quatre heures du matin, la part du feu était faite et tout danger était conjuré. La pompe à bras du poste de Vaise a été laissée à la disposition de M. Berthoud pour inonder les débris fumants.

Dès huit heures du matin, une équipe d'ouvriers de la maison Morin, entrepreneur de charpente, était embauchée pour démolir les bois à moitié consumés et étayer les murs menaçant ruines.

Dans ce travail, vers quatre heures de l'après-midi, un des ouvriers a reçu sur la tête un pan de toiture et a été blessé.

L'ouvrier qui a été pansé à l'usine même a pu reprendre son travail, sa blessure n'offrant aucun caractère de gravité.

Quant aux dégâts, ils sont difficiles de les évaluer, même approximativement.

M. Berthoud est assuré à trois compagnies qui enverront aujourd'hui même leurs experts.

Mais, en tout cas, nous ne croyons pas être au-dessous de la vérité en évaluant les pertes à 120.000 francs.

Outre les marchandises et les bâtiments détruits, il faut compter les machines, cuves, et toute une installation spéciale perfectionnée servant à la manipulation des matières premières utiles à la fabrication.

Nous sommes heureux de pouvoir féliciter les pompiers du zèle dont ils ont fait preuve dans ce sinistre.

Le service était admirablement ordonné et tout a marché à souhait. Malgré le manque d'eau et la difficulté qu'il y avait à se procurer, aucun accident ne s'est produit et le sauvetage n'en a pas moins continué.

Le service d'ordre était fait par des gardiens de la paix des postes de Serin, de Vaise, Saint-Georges, de la mairie du 5^e arrondissement, etc., sous la conduite du lieutenant Delattre et de l'adjudant Sella.

Étaient présents sur les lieux MM. le général Raynal de Tissonnière; MM. Rostaing, secrétaire général pour la police; Meyer, chef de division à la préfecture; Jagot, Lachaux, commandant des gardiens de la République; Poncet, conseiller d'arrondissement; Thévenet, conseiller municipal; Seech, commissaire de police, etc.

A l'Hôpital de la Croix-Rousse

Hier soir, M. Gaillon, maire, et le commandant Rangé ont rendu visite à l'infortuné sergent-fourrier, victime du devoir.

Sivel est soigné par MM. le docteur Gangolphe et Martel, interne, qui ne peuvent se prononcer encore sur l'état du blessé.

Ils craignent que la colonne vertébrale ne soit atteinte, et l'on doit également redouter des lésions internes.

Le courageux pompier possède toute sa connaissance; il a été très sensible à la visite de MM. Gaillon et Rangé.

M. le maire lui a fait espérer que son dévouement recevrait une récompense et a souhaité son prompt rétablissement.

Thomas Sivel est âgé de 38 ans; il exerce le métier de peintre-plâtrier et demeure à Vaise, rue du Tanneurs, 4, à l'angle de la place de la Pyramide, où il habite avec sa famille.

Un de ses frères, soldat au 2^e d'artillerie, par une coïncidence curieuse, est sorti hier même de l'hôpital.

L'UNION LYRIQUE

Il y avait belle et nombreuse assistance, samedi dernier au concert-spectacle donné par l'Union Lyrique dans la salle des concerts de l'Horloge.

L'excellente chorale a superbement interprété, sous l'habile direction de son chef, M. L. Chambard-Mangin, deux chœurs : La Violette et l'Adieu aux herminettes.

La partie musicale était dévolue à MM. Prudhomme et Florentin, et l'auditoire a ri de bon cœur aux amusantes saillies de ces joyeux artistes.

A. Poncet a chanté avec M. Piscino, sous-directeur de la société et parvint, le duo du Pré aux Clercs, très applaudi.

M. Chambard-Mangin a exécuté une belle fantaisie, pour violon, sur le Trouvère.

L'ave Maria de Gounod a été, par Mlle A. Poncet et M. L. Chambard-Mangin, un beau succès.

N'oublions pas Mlle Pague, l'excellente pianiste, qui avait bien voulu se charger du rôle d'accompagnateur et a contribué au succès des artistes.

Une délicate comédie enlevée par Mlle Dieck-Delemer (dit Dubuisson) et MM. Morel, Chapoton, Catiau et Chevalier a joyeusement clôturé la soirée.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Mercredi 25 mai, 146^e jour de l'année.

Nouvelle lune le 26; premier quartier le 2. Soleil : lever, 4 h. 8; coucher, 7 h. 46.

Entre associés. — Un gros attroupement s'était formé hier à trois heures de l'après-midi, place Ampère, autour de deux individus qui se battaient avec acharnement.

Séparés par les gardiens de la paix, les adversaires furent conduits au poste de Bellecour, où ils durent déclarer leurs noms et professions.

Là, on apprit que ces égarés n'étaient autres que deux associés, les nommés L. et M., directeurs d'un important service public, qui avaient cru devoir terminer sur la voie publique une discussion commencée dans leur cabinet.

Après avoir fait vérifier leur identité, M. Prieur, commissaire de police, les remit en liberté, les prévenant, toutefois, que des poursuites seraient exercées contre eux pour scandale sur la voie publique.

En sortant du poste, le sieur M., qui avait été sérieusement maltraité au cours de la lutte, a dû se rendre chez un pharmacien pour se faire panser.

Acte de probité. — M. Marinda, conducteur d'un char transportant le service de la gare de Genève à Saint-Jean, a trouvé hier dans sa voiture un porte-monnaie contenant la somme de 498 francs 15, ainsi que différents objets de piété.

Il a déposé le tout au bureau de la compagnie.

La propriétaire de la somme perdue, Mme Bastet, demeurant rue Victor-Hugo, 18, est venue la réclamer.

Nos félicitations à cet honnête conducteur.

Accident ou suicide. — Des marins ont retiré de la Saône, près de la gare d'eau de Perrache, le cadavre d'un inconnu qui paraissait avoir séjourné quelques heures dans l'eau.

Voici le signalement : Agé de cinquante ans environ, chemise blanche, complet marron, pardessus marron, chaussures grises, brodequins paraissant neufs.

Le corps ne portait aucune trace de violences.

Par ordre de M. le commissaire de police Brault, il a été transporté à la Morgue.

Genre et belle-mère. — Mme Louise Pagnon, 58 ans, à Civrieux (Ain), était venue à Lyon hier rendre visite à sa fille, mariée à un tisseur habitant la rue Richan à la Croix-Rousse.

Son genre la reçut à coups de fouet et la jeta à la porte en lui lançant à l'abandon un violent coup de pied qui a fait à Mme Pagnon une grave blessure.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie, Mme Pagnon a été transportée à l'hôpital de la Croix-Rousse.

Précoces voleurs. — Dimanche dernier, à la fête de Monplaisir-la-Plaine, deux garnements habitant la Guillotière, ne purent résister à la vue de l'étalage de M. Laurent, marchand ambulant, rue de l'Hospice-des-Vieillards, 15 et lui dérobèrent un stock de chaînes de montres, d'une valeur de 15 francs.

Ces jeunes gens qui appartiennent à une honnête famille ne seront pas poursuivis, la plainte ayant été retirée.

Les cambrioleurs. — Pendant son absence, M. Buffet, journalier, 134, cours Lafayette, a reçu la visite des cambrioleurs, lesquels ayant fracturé la porte de sa chambre lui ont emporté une montre avec chaînette en or, valant 240 fr., une valise et 40 fr. en argent.

M. Buffet en rentrant chez lui s'aperçut du vol dont il venait d'être victime et en avisa immédiatement le commissaire de police qui a ouvert une enquête.

Voleur arrêté. — M. Pierre Rostang a surpris hier, à midi, avenue de Saxe, le nommé Alexandre D., manœuvre, lequel volait le chargement de pain que contenait la voiture de M. Dallery, boulanger, rue de la Barre.

Le voleur a été écroué et mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Dans la rue. — Un gardien de la paix a requis une voiture pour conduire chez lui M. Deleur, encadreur, 39, rue de la Thibaudière, lequel, en passant sur Paul-Bert, avait été pris de douleurs articulaires aux jambes, l'empêchant de marcher.

— On a transporté hier à midi, à l'hôtel-Dieu, Mme Emma Sallard, rue Montgolfier, 61, qui était tombée sur le trottoir de la rue de Jussieu.

Vol à l'étalage. — Paul V., 39 ans, garçon de café, rue Dubois, 27, a été surpris hier soir en flagrant délit de vol d'un coupon d'étoffe à l'étalage des Deux-Passages.

Le voleur a été conduit devant M. Casanova, de service à la Permanence, qui l'a fait écrouer.

Bateaux à vapeur « Gladiateurs ». — A l'occasion de la fête de l'Ascension, promenade entre Lyon et Serrières.

Aller et retour dans la même journée. Desservant Givors, Vienne, Ampuis, Cendrier, Chavannay, Beaufort et Serrières.

Départ de Lyon, jeudi 26, à sept heures du matin.

Départ de Serrières, jeudi 26, à deux heures du soir.

Renseignements, bureaux et port d'embarquement quai Perrache, sur le Rhône, entre le pont du chemin de fer et celui du Midi.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui mercredi, pour l'une des 3 dernières, 3^e représentation de Monsieur chasse (Grand succès actuel), pièce nouvelle en 3 actes, de M. G. Feydeau, avec les concours de M. Noblet, du Gymnase, M. Marie Kolb, de l'Odéon; M. Worms, des Variétés; M. Tassilly; M. Herbert, etc. Rideau à 8 heures 1/4.

Demain jeudi, avant-dernière de Monsieur chasse.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures du matin à 7 heures du soir.

Régates internationales. — Régates internationales du Cercle de la Vierge de Lyon, à Fontaines-sur-Saône, le dimanche 29 mai.

A cette occasion, la compagnie de Lyon à Trévoux mettra en marche plusieurs trains supplémentaires pour assurer le transport des voyageurs dans de bonnes conditions.

Horaires des trains. — Départ de Lyon Croix-Rousse. — matin : 6 h. 30, 7 h. 15, 9 h. 10, 11 h. 10. Soir : 1 h. 2 h. 10.

Départ de Fontaines-sur-Saône pour Lyon Croix-Rousse. — Soir : 5 h. 14, 6 h. 20, 7 h. 32, 8 h. 38 et 10 h. 07.

Arènes Lyonnaises. — Pour les adieux du Pouly, d'Aigues-Mortes et de son quadrille, demain jeudi, jour de l'Ascension, grandes courses de lauriers.

Les succès grandissants remportés par le Pouly dans la série de courses qu'il vient de nous donner permettent de faire de ces courses un véritable triomphe, nous pouvons assurer que jamais les Arènes lyonnaises n'auront eu à montrer au public, avec un quadrille aussi audacieux, les sautes dantesques et la belle allure de ce terrier trouver distraction plus émue.

Pour la dernière fois, grande lutte de Paul Grégoire avec un taureau.

Un superbe ballon sera lancé à la fin des courses.

Dimanche prochain, nouveaux débuts.

Grand Concert de l'Horloge (cours Lafayette, angle de la rue Tête-d'Or). — La réouverture de ce coquet établissement est fixée au 1^{er} juin et aura lieu par une grande fête artistique.

Nous remercions les artistes qui ont fait de cet établissement d'être à Lyon, où le public trouvera un programme intéressant, car l'administration est en effet confiée à des personnes dont la réputation artistique est bien connue dans notre ville et M. Donhomme, le sympathique directeur, a fait de grandes sacrifices pour son installation et a engagé une troupe d'élite.

Citons au hasard M. Marius Richard et Mlle Daris, étoiles de la Scala de Paris, qui feront l'ouverture de la saison, ainsi qu'une attraction appelée à faire courir tout Lyon.

Phie du Serpent. — Grands Rabais

Pilules Suisses Exigez le timbre de l'Etat. Mélez-vous des contrefaçons.

BONS DE LA PRESSE, Tirage 150,000 francs de lots. Tous les numéros gagnants de 10 francs et au-dessus, seront remboursés ultérieurement. Le montant des lots est garanti par le Crédit Foncier.

Prix du Bon : 16 francs. — Par correspondance, ajouter 0.40. Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, entresol.

LE MONUMENT EDOUARD THIERS

(Suite de la souscription)

Total des listes précédentes, 2.929. — Liste no 198 (liste de Villeneuve-sur-Saône) (Suite) : MM. F. R. Dénelle, conseiller municipal, 3 fr.; E. Bernand, conseiller municipal, 10 fr.; E. Durier, conseiller municipal, 10 fr.; J.-P. Bassot, conseiller municipal, 2 fr.; J. Fayard, conseiller municipal, 1 fr.; J.-C. Jugy, conseiller municipal, 3 fr.; Monnier, conseiller municipal, 5 fr.; J. Trouillard, adjoint, 8 fr.; C. Delille, maire, 5 fr.; Et Duvard, route nationale, 1 fr.; Frich, représentant de commerce, 10 fr.; Anonyme, propriétaire, 5 fr.; Colombat, négociant, 5 fr.; J. Roussel, négociant, 10 fr.; A. Carret, négociant, 10 fr.; E. Bonnet, négociant, 10 fr.; A. Besson, docteur, 10 fr.; Chazy-Girard, négociant, 5 fr.; Grégoire, père et fils, négociant en vins, 20 fr.; Dupont, négociant en vins, 5 fr.; Roche-Alix, négociant en vins, 5 fr.; relai du banquet commémoratif de la sortie du 13 décembre 1870, 13 fr.; deux sorts de la loterie du 2, 5 fr.; deux caporaux de la huitième du 2, 4 fr.; J.-B. Bernand, manufacturier, 20 fr. — Total à ce jour, 3.109 francs.

Nota. — Les souscriptions sont reçues au siège de la société, au café Buton, place de l'Hôpital, 1, à Lyon.

TRIBUNE DES COMITÉS

Comité central des républicains radicaux du 1^{er} arrondissement. — Les délégués de groupes sont convoqués ce soir mercredi, à huit heures et demie, café Morand, 9, rue du Jardin-des-Plantes.

Concentration des forces républicaines socialistes et III^e arrondissement. — Tous les membres des organisations de la concentration sont convoqués en réunion plénière, aujourd'hui mercredi, à huit heures du soir, salle Rivoire.

Ordre du jour : Rapport de la commission du concert

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

QUATRIÈME PARTIE

LE PALAIS-ROYAL

Sa colère était d'autant plus grande qu'elle n'osait point l'exprimer. Ces mendiants à escopette, il faut prendre garde de les blesser, alors même qu'on leur jette sa bourse. Ce Lagardère, cet aventurier, semblait ne vouloir point faire marche à prix d'or.

Elle demanda :

— Aurais-tu le nom de sa famille ?

— Elle se croit une pauvre fille abandonnée et par moi recueillie, répliqua Henri sans hésiter.

Et comme la princesse relevait involontairement la tête.

— Cela vous donne espoir, madame, poursuivit-il ; vous respirez plus à l'aise. Quand elle saura quelle distance nous sépare tous les deux.

— Le saura-t-elle seulement ? fit madame de Gonzague avec défiance.

— Elle le saura, madame. Si je la

veux libre de votre côté, pensez-vous que ce soit pour l'enchaîner du mien ? Dites-moi, la main sur votre conscience : « Pa la mémoire de Nevers, ma fille vivra près de moi en toute liberté et sûreté », dites-moi cela et je vous la rends.

La princesse était loin de s'attendre à cette conclusion, et cependant elle ne fut point désarmée. Elle crut à quelque stratagème nouveau. Elle voulut opposer la ruse à la ruse. Sa fille était au pouvoir de cet homme.

Ce qu'il fallait, c'était ravoir sa fille.

— J'attends ! dit Lagardère, voyant qu'elle hésitait.

La princesse lui tendit la main tout à coup. Il fit un geste de surprise.

— Prenez, dit-elle, et pardonnez à une pauvre femme qui n'a jamais eu autour d'elle que des ennemis et des pervers. Si je me suis trompée, monsieur de Lagardère, je vous ferai réparation à deux genoux.

— Madame...

— Je l'avoue, je vous dois beaucoup. Ce n'était pas ainsi que nous devions nous revoir, monsieur de Lagardère. Peut-être avez-vous eu tort de me parler comme vous l'avez fait ; peut-être, de mon côté, ai-je montré trop d'orgueil. J'aurais dû vous dire tout de suite que les paroles prononcées par moi devant le conseil de famille étaient à l'adresse de M. de Gonzague et provoquées par l'aspect même de cette jeune fille qu'on me donnait pour M^{lle} de Nevers. Je me suis irritée trop vite ; mais la souffrance aigrit, vous le savez bien ; et moi j'ai tant souffert !

Lagardère se tenait debout et incliné

devant elle, dans une respectueuse attitude.

— Et puis, poursuivit-elle avec un mélancolique sourire, car toute femme est comédienne supérieurement, je suis jalouse de vous, ne le devinez-vous point ? Cela porte à la colère. Je suis jalouse de vous qui m'avez tout pris : sa tendresse, ses petits cris d'enfant, ses premières larmes et son premier sourire. Oh ! oui, je suis jalouse ! Dix-huit ans de sa chère vie que j'ai perdus ! et vous me disputez ce qui me reste. Tenez, voulez-vous me pardonner ?

— Je suis heureux, bien heureux de vous entendre parler ainsi, madame.

— M'avez-vous donc cru un cœur de marbre ? Que je la voie seulement ! Je suis votre obligée, monsieur de Lagardère, je suis votre amie, je m'engage à ne jamais l'oublier.

— Je ne suis rien, madame, il ne s'agit pas de moi.

— Ma fille ! s'écria la princesse en se levant, rendez-moi ma fille ! Je promets tout ce que vous m'avez demandé, sur mon honneur et sur le nom de Nevers ! Une nuance de tristesse plus sombre couvrit le visage de Lagardère.

— Vous avez promis, madame, dit-il ; votre fille est à vous. Je ne vous demande désormais que le temps de l'avertir et de la préparer. C'est une âme tendre, qu'une émotion trop forte pourrait briser.

— Vous faut-il longtemps pour préparer ma fille ?

— Je vous demande une heure.

— Elle est donc bien près d'ici ?

— Elle est en lieu sûr, madame.

— Et ne puis-je du moins savoir ?...

— Ma retraite ? A quoi bon ? Dans une heure, ce ne sera plus celle d'Aurore de Nevers !

— Faites donc à votre volonté, dit la princesse. Au revoir, monsieur de Lagardère. Nous nous séparons amis ?

— Je n'ai jamais cessé d'être le vôtre, madame.

— Moi, je sens que je vous aimerai. Au revoir, et espérez.

Lagardère se précipita sur sa main qu'il baisa avec effusion.

— Je suis à vous, madame, dit-il ; corps et âme à vous !

— Où vous retrouverai-je ? demanda-t-elle.

— Au rond-point de Diane, dans une heure.

Elle s'éloigna. Dès qu'elle eut franchi la charnière, son sourire tomba. Elle se prit à courir au travers du jardin.

— J'aurai ma fille ! s'écria-t-elle, folle qu'elle était ; je l'aurai ! Jamais, jamais elle ne reverra cet homme !

Elle se dirigea vers le pavillon du régent.

Lagardère aussi était fou, fou de joie, de reconnaissance et de tendresse.

— Espérez ! se disait-il. J'ai bien entendu ; elle a dit : Espérez ! Oh ! comme je me trompais sur cette femme, sur cette sainte. Elle a dit : Espérez ! Est-ce que je lui demandais tant de cela ? Moi qui lui marchandais son bonheur, moi qui me défiais d'elle, moi qui croyais qu'elle n'aimait pas assez sa fille ! Oh ! comme je vais la chérir ! et quelle joie quand je vais mettre sa fille dans ses bras !

Il redescendit la charnière pour gagner la pièce d'eau, qui n'avait plus

d'illuminations et autour de laquelle la solitude régnait. Malgré sa fièvre d'allégresse, il ne négligea point de prendre ses précautions pour n'être point suivi. Deux ou trois fois il s'engagea dans des allées détournées, puis, revenant sur ses pas en courant, il gagna tout d'un trait la loge de maître Le Bréant, au milieu des arbres.

Avant d'entrer, il s'arrêta et jeta son regard perçant à la ronde. Personne ne l'avait suivi. Tous les massifs voisins étaient déserts. Il crut entendre seulement un bruit de pas vers la tente indienne, qui était tout près de là. Les pas s'éloignèrent rapidement. Le moment était propice. Lagardère introduisit la clé dans la serrure de la loge, ouvrit la porte et entra.

Il ne vit point d'abord mademoiselle de Nevers. Il l'appela et n'eut point de réponse. Mais bientôt, à la lueur d'une grandiose lampe qui éclairait l'intérieur de la loge, il aperçut Aurore penchée à une fenêtre et qui semblait écouter. Il l'appela. Aurore quitta aussitôt la fenêtre et s'élança vers lui.

— Quelle est donc cette femme ? s'écria-t-elle.

— Quelle femme ? demanda Lagardère étonné.

— Celle qui était tout à l'heure avec vous.

— Comment savez-vous cela, Aurore ?

— Cette femme est votre ennemie, Henri, n'est-ce pas ? votre ennemie mortelle !

Lagardère se prit à sourire.

— Pourquoi pensez-vous qu'elle soit mon ennemie, Aurore ? demanda-t-il.

— Vous souriez, Henri ? Je me suis trompée ; tant mieux ! laissons cela, et restes-moi bien vite pourquoi je suis fêta ? Aviez-vous honte de moi ? N'étais-je pas assez belle ?

La coquette entrouvrait son domino, dont le capuchon retombait déjà sur ses épaules, montrant à découvert son délicieux visage.

— Pas assez belle ! s'écria Lagardère ; vous, Aurore !

C'était de l'admiration ; mais, il faut bien l'avouer, c'était une admiration un peu distraite.

— Comme vous dites cela ! murmura la jeune fille tristement. Henri, vous me cachez quelque chose ; vous paraissez affligé, préoccupé. Hier, vous m'aviez promis que ce serait mon dernier jour d'ignorance, je ne sais rien pourtant de plus qu'hier.

Lagardère la regardait en face et semblait rêver.

— Mais je ne me plains pas, reprit-elle en souriant ; vous voilà, je ne me souviens plus d'avoir si longtemps attendu, je suis heureuse. Vous allez enfin me montrer le bal...

— Le bal est achevé, dit Lagardère.

— C'est vrai ; on n'entend plus ces joyeux accords qui venaient jusqu'ici railler la pauvre reclus. Voilà du temps déjà que je n'ai vu passer personne dans les sentiers voisins, excepté cette femme.

— Aurore interrompit Lagardère avec gravité, je vous prie de me dire pourquoi vous avez pensé que cette femme était mon ennemie.

CAISSE MUTUELLE des FAMILLES

Siège social : 32, rue Centrale, LYON

ASSURANCES & RECONSTITUTION DE CAPITAUX
Avances sur Titres, Ouverture de Crédit à ses sociétairesTarif A, 5 l, DONS DE CAPITALISATION remboursables à 100 fr. l'un
12 TIRAGES PAR AN

Coût du bon, au comptant, 5,50 ou 6 fr. à terme

1 fr. versé pendant 60 mois assure un capital de 1.000 fr.
2 fr. — — — — — 2.000 fr.
5 fr. — — — — — 5.000 fr. etc.

La Société demande des Agents dans toutes les villes où elle n'est pas représentée

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE

à MEYZIEU (Isère), près LYON

Recommandée pour le traitement des MALADIES NERVEUSES

PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC.

Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie

S'adresser : 14, Rue de la Barre, LYON

Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

CONCERTS BELLECOUR

Tous les Soirs, au Kiosque de Bellecour

GRAND CONCERT

Par l'Orchestre du Grand-Théâtre, sous la Direction de M. ALEXANDRE LUIGINI

Le MARDI et le VENDREDI

GRANDE FÊTE ARTISTIQUE

SOLISTES

MM. Forestier.	MM. Mazier.	MM. A. Bedetti.	MM. Lespinaise.
Jouet.	Pourteau.	U. Bedetti.	Bruguière.
Ritter.	Terraire.	P. Bedetti.	Tamburini.
Weiss.			

BOURSE DE LYON

Du 24 Mai 1892

FONDS D'ÉTAT	
3 1/2 % 1884	98 15
4 1/2 % 1885	105 25
5 % 1886	105 25
5 % 1887	105 25
5 % 1888	105 25
5 % 1889	105 25
5 % 1890	105 25
5 % 1891	105 25
5 % 1892	105 25
5 % 1893	105 25
5 % 1894	105 25
5 % 1895	105 25
5 % 1896	105 25
5 % 1897	105 25
5 % 1898	105 25
5 % 1899	105 25
5 % 1900	105 25
5 % 1901	105 25
5 % 1902	105 25
5 % 1903	105 25
5 % 1904	105 25
5 % 1905	105 25
5 % 1906	105 25
5 % 1907	105 25
5 % 1908	105 25
5 % 1909	105 25
5 % 1910	105 25
5 % 1911	105 25
5 % 1912	105 25
5 % 1913	105 25
5 % 1914	105 25
5 % 1915	105 25
5 % 1916	105 25
5 % 1917	105 25
5 % 1918	105 25
5 % 1919	105 25
5 % 1920	105 25
5 % 1921	105 25
5 % 1922	105 25
5 % 1923	105 25
5 % 1924	105 25
5 % 1925	105 25
5 % 1926	105 25
5 % 1927	105 25
5 % 1928	105 25
5 % 1929	105 25
5 % 1930	105 25
5 % 1931	105 25
5 % 1932	105 25
5 % 1933	105 25
5 % 1934	105 25
5 % 1935	105 25
5 % 1936	105 25
5 % 1937	105 25
5 % 1938	105 25
5 % 1939	105 25
5 % 1940	105 25
5 % 1941	105 25
5 % 1942	105 25
5 % 1943	105 25
5 % 1944	105 25
5 % 1945	105 25
5 % 1946	105 25
5 % 1947	105 25
5 % 1948	105 25
5 % 1949	105 25
5 % 1950	105 25
5 % 1951	105 25
5 % 1952	105 25
5 % 1953	105 25
5 % 1954	105 25
5 % 1955	105 25
5 % 1956	105 25
5 % 1957	105 25
5 % 1958	105 25
5 % 1959	105 25
5 % 1960	105 25
5 % 1961	105 25
5 % 1962	105 25
5 % 1963	105 25
5 % 1964	105 25
5 % 1965	105 25
5 % 1966	105 25
5 % 1967	105 25
5 % 1968	105 25
5 % 1969	105 25
5 % 1970	105 25
5 % 1971	105 25
5 % 1972	105 25
5 % 1973	105 25
5 % 1974	105 25
5 % 1975	105 25
5 % 1976	105 25
5 % 1977	105 25
5 % 1978	105 25
5 % 1979	105 25
5 % 1980	105 25
5 % 1981	105 25
5 % 1982	105 25
5 % 1983	105 25
5 % 1984	105 25
5 % 1985	105 25
5 % 1986	105 25
5 % 1987	105 25
5 % 1988	105 25
5 % 1989	105 25
5 % 1990	105 25
5 % 1991	105 25
5 % 1992	105 25
5 % 1993	105 25
5 % 1994	105 25
5 % 1995	105 25
5 % 1996	105 25
5 % 1997	105 25
5 % 1998	105 25
5 % 1999	105 25
5 % 2000	105 25

BOURSE DE PARIS

Du 24 Mai 1892

FONDS D'ÉTAT	
3 1/2 % 1884	98 15
4 1/2 % 1885	105 25
5 % 1886	105 25
5 % 1887	105 25
5 % 1888	105 25
5 % 1889	105 25
5 % 1890	105 25
5 % 1891	105 25
5 % 1892	105 25
5 % 1893	105 25
5 % 1894	105 25
5 % 1895	105 25
5 % 1896	105 25
5 % 1897	105 25
5 % 1898	105 25
5 % 1899	105 25
5 % 1900	105 25
5 % 1901	105 25
5 % 1902	105 25
5 % 1903	105 25
5 % 1904	105 25
5 % 1905	105 25
5 % 1906	105 25
5 % 1907	105 25
5 % 1908	105 25
5 % 1909	105 25
5 % 1910	105 25
5 % 1911	105 25
5 % 1912	105 25
5 % 1913	105 25
5 % 1914	105 25
5 % 1915	105 25
5 % 1916	105 25
5 % 1917	105 25
5 % 1918	105 25
5 % 1919	105 25
5 % 1920	105 25
5 % 1921	105 25
5 % 1922	105 25
5 % 1923	105 25
5 % 1924	105 25
5 % 1925	105 25
5 % 1926	105 25
5 % 1927	105 25
5 % 1928	105 25
5 % 1929	105 25
5 % 1930	105 25
5 % 1931	105 25
5 % 1932	105 25
5 % 1933	105 25
5 % 1934	105 25
5 % 1935	105 25
5 % 1936	105 25
5 % 1937	105 25
5 % 1938	105 25
5 % 1939	105 25
5 % 1940	105 25
5 % 1941	105 25
5 % 1942	105 25
5 % 1943	105 25
5 % 1944	105 25
5 % 1945	105 25
5 % 1946	105 25
5 % 1947	105 25
5 % 1948	105 25
5 % 1949	105 25
5 % 1950	105 25
5 % 1951	105 25
5 % 1952	105 25
5 % 1953	105 25
5 % 1954	105 25
5 % 1955	105 25
5 % 1956	105 25
5 % 1957	105 25
5 % 1958	105 25
5 % 1959	105 25
5 % 1960	105 25
5 % 1961	105 25
5 % 1962	105 25
5 % 1963	105 25
5 % 1964	105 25
5 % 1965	105 25
5 % 1966	105 25
5 % 1967	105 25
5 % 1968	105 25
5 % 1969	105 25
5 % 1970	105 25
5 % 1971	105 25
5 % 1972	105 25
5 % 1973	105 25
5 % 1974	105 25
5 % 1975	105 25
5 % 1976	105 25
5 % 1977	105 25
5 % 1978	105 25
5 % 1979	105 25
5 % 1980	105 25
5 % 1981	105 25
5 % 1982	105 25
5 % 1983	105 25
5 % 1984	105 25
5 % 1985	105 25
5 % 1986	105 25
5 % 1987	105 25
5 % 1988	105 25
5 % 1989	105 25
5 % 1990	105 25
5 % 1991	105 25
5 % 1992	105 25
5 % 1993	105 25
5 % 1994	105 25
5 % 1995	105 25
5 % 1996	105 25
5 % 1997	105 25
5 % 1998	105 25
5 % 1999	105 25
5 % 2000	105 25

APRÈS BOURSE

Du 24 Mai 1892

FONDS D'ÉTAT	
3 1/2 % 1884	98 15
4 1/2 % 1885	105 25
5 % 1886	105 25
5 % 1887	105 25
5 % 1888	105 25
5 % 1889	105 25
5 % 1890	105 25
5 % 1891	105 25
5 % 1892	105 25
5 % 1893	105 25
5 % 1894	105 25
5 % 1895	105 25
5 % 1896	105 25
5 % 1897	105 25
5 % 1898	105 25
5 % 1899	105 25
5 % 1900	105 25
5 % 1901	105 25
5 % 1902	105 25
5 % 1903	105 25
5 % 1904	105 25
5 % 1905	105 25
5 % 1906	105 25
5 % 1907	105 25
5 % 1908	105 25
5 % 1909	105 25
5 % 1910	105 25
5 % 1911	105 25
5 % 1912	105 25
5 % 1913	105 25
5 % 1914	105 25
5 % 1915	105 25
5 % 1916	105 25
5 % 1917	105 25
5 % 1918	105 25
5 % 1919	105 25
5 % 1920	105 25
5 % 1921	105 25
5 % 1922	105 25
5 % 1923	105 25
5 % 1924	105 25
5 % 1925	105 25
5 % 1926	105